
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte
Séance du 10 Octobre 2017

Présents : MM. Christian MEYER (Président), Patrice LETOUZEY, Philippe DEBEAUPUIS, Stéphan PILLEMONT, Lotfi ZARKA, Mme Nathalie PASIERB,

Absents excusés : MM. Alain BACHOT (Secrétaire), Philippe PELLAN, Pascal TISSERAND, Mlle Natacha HUGEL

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Mail de M. BALTHAM Reda en date du 19 septembre 2017, arbitre DYF, informant la CDA de son indisponibilité pour les dimanches après-midi afin de suivre ses enfants dans différentes compétitions régionales à partir du dimanche 24/09. Pris note. La commission est au regret de ne pouvoir accéder à votre demande et vous maintien dans la catégorie des arbitres du dimanche après-midi.

Toutefois, vous voudrez bien nous fournir rapidement un planning de vos disponibilités.

Mail de M. THOMAR Alexis en date du 04 octobre 2017, arbitre DYF, sollicitant un aménagement de ses désignations afin d'officier en catégorie U15 du fait de ses études et de son engagement comme joueur au club de VAUX SUR SEINE. Pris note. Après en avoir délibéré, la Commission a le regret de ne pouvoir accéder à votre demande en ce qui concerne les désignations du samedi après-midi en catégorie U15.

Vous voudrez bien faire parvenir un planning de vos disponibilités le dimanche qui seront étudiées avec attention.

Toutefois il faudra faire rapidement un choix entre l'arbitrage et le jeu.

Transmis section désignations.

Mail de M. GASPARDO secrétaire du club Bougainvillées en date du 5 octobre 2017, informant la Commission de la très bonne tenue de la rencontre opposant BOUGAINVILLEES AFDOM à BOUGIVAL le 01 octobre 2017. Remerciements du club et des joueurs à M. l'arbitre de la rencontre. Pris note.

Votre mail sera transmis à M. l'Arbitre.

Mail de M. ALVES Maxime en date du 06 octobre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son souhait de n'officier que le Samedi après-midi comme indiqué sur sa fiche de renouvellement. Pris note.

La Commission vous rappelle que des mails vous ont été adressés les 10 juillet, 18 juillet et 21 juillet vous indiquant que vu votre âge (18 ans), vous ne pouviez plus officier en catégorie U15 mais que vous serez classé en catégorie U17.

Aucune réponse ne nous étant parvenue depuis, vous êtes désigné dans la catégorie correspondant à votre année de naissance. De plus, vous avez validé une licence joueur au VERSAILLES FC en catégorie U19 pour la saison 2017/2018.

Les créneaux horaires U17 arbitre et U19 joueur étant les mêmes, vous voudrez bien indiquer rapidement à la Commission, quelle pratique vous désirez poursuivre.

Mail de M. DJAHAFI Yacine en date du 06 octobre 2017, arbitre DYF, concernant la réception de son dossier médical par les services administratifs du DYF. Pris note.

Le dossier a été reçu le 27 septembre 2017 et transmis au médecin fédéral pour validation.

Mail de M. RIBEIRO Alexandre en date du 06 octobre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son souhait de n'officier que le Samedi après-midi comme indiqué sur sa fiche de renouvellement. Pris note.

La Commission vous rappelle que des mails vous ont été adressés, indiquant que vu votre âge (18 ans), vous ne pouviez plus officier en catégorie U15 mais que vous serez classé en catégorie U17.

Aucune réponse ne nous étant parvenue depuis, vous êtes désigné dans la catégorie correspondant à votre année de naissance.

De plus, vous avez validé une licence joueur au MONTESSON US en catégorie U19 pour la saison 2017/2018.

Les créneaux horaires U17 arbitre et U19 joueur étant les mêmes, vous voudrez bien indiquer rapidement à la Commission, quelle pratique vous désirez poursuivre.

Mail de M. JOUY Amaury en date du 09 octobre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de l'absence de M. l'Arbitre central ainsi que du deuxième arbitre assistant sur la rencontre Seniors D2 NEAUPHLE PONT. / CHANTELOUP LES VIGNES du dimanche 08 octobre 2017. Pris note.

Reçu le mardi 10 octobre un mail circonstancier d'excuses de l'arbitre assistant absent sur la rencontre.

Transmis section désignations et section administrative.

Mail de M. RAYSS Yassine en date du 09 octobre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité pour une durée de cinq jours, certificat médical joint. Pris note.

Transmis section désignations.

Mail de M. SEQUEIRA Mikaël en date du 09 octobre 2017, arbitre DYF, indiquant à la Commission le motif de son absence sur la rencontre U17 R3 LES MUREAUX / BOULOGNE du 08 octobre 2017. Pris note.

Transmis section administrative.

Mail de M. BLOND Benjamin en date du 09 octobre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité suite à blessure. Pris note.

La Commission vous demande une nouvelle fois de bien vouloir transmettre un certificat médical ou toute pièce justificative faute de quoi vous serez soustrait de la désignation jusqu'à production.

Mail de M. YAHYAOUI Kamel en date du 09 octobre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité pour les 21 et 22 octobre 2017. Pris note.
Transmis section désignations.

Mail de M. BELMANT Alain en date du 10 octobre 2017, arbitre DYF, transmettant à la Commission un rapport d'arbitrage suite à des incidents survenus sur la rencontre N° 19389965 Seniors D3 SARTROUVILLE FC / VILLENES ORGEVAL du 08 octobre 2017. Pris note.
Dossier mis en délibéré.

Mail de M. TREMEL Didier du club VERSAILLES JUSSIEU en date du 02 octobre 2017 et de M. GHARRAFI Mohammed, arbitre DYF, décidant de reporter la rencontre N° 19390616 Seniors D5 VERSAILLES JUSSIEU AS / VILLENES ORGEVAL du 1er octobre 2017. Pris note.
Dossier mis en délibéré.

Suite à l'entretien du 10 octobre 2017 avec M. RABORT Gérard, arbitre DYF, vu les explications fournies et au vu de sa situation familiale, la Commission de District de l'Arbitrage place M. l'Arbitre en indisponibilité jusqu'au 30 juin 2018.

Mail de M. CISSE ELHADJI Momar en date du 10 octobre 2017, arbitre DYF, postulant auprès de la Commission pour un poste d'observateur en arbitrage pour les compétitions Futsal. Pris note.
Après en avoir délibéré, la Commission de District de l'Arbitrage émet un avis favorable à la demande de M. l'Arbitre. Il sera convoqué prochainement en séance restreinte.

DEMANDE DE RAPPORTS

SENIORS

D5

Match 19390489 du 08-10-2017

PORCHEVILLE FC / VERNOLITAIN STADE

Mail de M. MAIGA Alhassane arbitre Officiel de la rencontre citée en référence, indiquant à la Commission avoir refusé d'enregistrer une réserve technique de PORCHEVILLE FC.

La Commission demande un rapport circonstancié sur le motif des réserves techniques et les conditions dans lesquelles elles ont été demandées à :

- M. MAIGA Alhassane, arbitre officiel de la rencontre,
- M. l'Arbitre assistant de PORCHEVILLE,
- M. le délégué de VERNOLITAINS STADE,
- MM. les Capitaines des deux équipes, présents sur la rencontre

Au plus tard pour le Mardi 17 Octobre 2017 à 12 heures

U17

D1

Match 19394863 du 08-10-2017

ROSNY SUR SEINE CSM 1 / CONFLANS FC 1

Mail de Mme PEREIRA secrétaire du club de CONFLANS FC appuyant les réserves techniques portées sur la FMI par l'éducateur de CONFLANS FC.

La Commission ayant besoin de plus de précisions afin d'avoir une juste appréciation des faits,

Demande un rapport circonstancié sur le motif des réserves techniques et les conditions dans lesquelles elles ont été portées, à :

- M. THOMAR Alexis, arbitre officiel de la rencontre,
- M. GALERA Antonio, arbitre assistant de CONFLANS FC,
- M. NABIRE Patrice, arbitre assistant de ROSNY SUR SEINE,
- MM. Les Capitaines des deux équipes, présents sur la rencontre

Au plus tard pour le Mardi 17 Octobre 2017 à 12 heures

CONVOCATIONS

SENIORS

D2

Match 19389683 du 17-09-2017

MAULOISE US 1 / MARLY LE ROI US 1

Suite à la réception d'un dossier transmis par la Commission de Discipline de 1^{ère} Instance statuant en date du 26 septembre 2017, classant le dossier sans suites disciplinaires,

Faisant suite aux divers éléments et pièces contenues dans le dossier,

La Commission ayant besoin de plus de précisions afin d'avoir une juste appréciation des faits,

Convoque en sa séance restreinte :

- M. ALEXANDRE Stéphane, arbitre officiel sur la rencontre,

le Mardi 24 Octobre 2017 à 18 heures 30

D5

Match 19390490 du 08-10-2017

MAGNANVILLE FC 2 / MANTES OLYMPIQUE FC 1

Mail non signé du club MAGNANVILLE FC en date du 08 octobre 2017, confirmant des réserves techniques portées sur la feuille de match de la rencontre citée en référence.

La Commission ayant besoin de plus de précisions de la part des intervenants afin d'avoir une juste appréciation des faits, convoque en sa séance restreinte :

- M. DION Sylvain, délégué officiel sur la rencontre,
- M. BASSALAS DOTES Suffi, arbitre officiel de la rencontre,
- M. HAMITOUCHE Mourad, capitaine de l'équipe de MAGNANVILLE FC,
- M. AARAB Ahmed capitaine de l'équipe de MANTES OLYMPIQUE,

le Mardi 24 Octobre 2017 à 19 heures 45

VETERANS

D2

Match 19391757 du 17-09-2017

SARTROUVILLE FC / BOUGAINVILLEES AFDOM

Faisant suite aux divers éléments et pièces contenues dans le dossier,

La Commission ayant besoin de plus de précisions de la part des intervenants afin d'avoir une juste appréciation des faits, convoque en sa séance restreinte :

- M. SOULE Alidi, délégué officiel sur la rencontre,
- M. GIAT Mimoune, arbitre officiel de la rencontre,
- M. DUBOIS Fabrice, arbitre DYF, joueur de Bougainvillées sur la rencontre
- M. Le Délégué de Sartrouville présent sur la rencontre

le Mardi 24 Octobre 2017 à 19 heures

REPRISE DE DOSSIER

SENIORS FEMININES

D1

Match 20047859 du 23-09-2017

PLAISIR SC / GUYANCOURT ES

Faisant suite à la demande de rapports aux personnes ci-dessous mentionnées,

M. OUAHMAN Radouane, arbitre officiel sur la rencontre, de transmettre un rapport détaillé sur le déroulement de la rencontre et plus particulièrement le retard sur l'heure du coup d'envoi.

M. le Délégué de l'équipe de **PLAISIR SC**, un rapport circonstancié sur les motifs ayant entraîné un retard important du coup d'envoi,

M. le Délégué de l'équipe de **GUYANCOURT ES**, un rapport circonstancié sur les motifs ayant entraîné un retard important du coup d'envoi,

Considérant que le rapport de M. l'Arbitre ne fait pas complètement et réellement référence aux motifs des dysfonctionnements et du retard pris sur la rencontre citée en référence,

Considérant que ni le délégué de **PLAISIR SC** ni le délégué de **GUYANCOURT ES** n'ont trouvé bon d'établir un rapport,

La Commission ne disposant pas d'éléments suffisants pour pouvoir apprécier les faits,

Le dossier est transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenues hors délais. (Pour rappel 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

NEAUPHLE PONT 78 RC – CDM D2/C – Neauphle RC / Mesnil St Denis ASL du 22 octobre 2017 -arrivée le 10-10-2017

DAMMARTIN EN SERVE – CDM D2/A – Villiers Auteuillois / Dammartin Houdan du 22 octobre 2017 arrivée le 10-10-2017

La Commission de District de l'Arbitrage informe les clubs ci-dessous cités que leur demande d'arbitre étant arrivée dans les délais, un arbitre sera désigné en fonction des disponibilités du moment.

VILLENES ORGEVAL – VET D3/A – Issou AS / Villennes Orgeval du 22 octobre 2017 arrivée le 05-10-2017

MAURECOURT FC – U15 D4/B – Carrière Sur Seine / Maurecourt FC du 21 octobre 2017 arrivée le 05-10-2017

MAISON LAFFITTE FC – CDM D2/A – Maurecourt FC / Maison Laffitte FC du 19 octobre 2017 arrivée le 05-10-2017

SAINT ARNOULT FC 78 – VET D3/B – Louvecienne AS / St Arnoult FC du 22 octobre 2017 arrivée le 04-10-2017

AUTEUILLOIS AS – VET D4/C – Vallée 78 FC / Auteuillois AS du 22 octobre 2017 arrivée le 06-10-2017

VET D4/C – Ablis Sud / Auteuillois AS du 19 novembre 2017 arrivée le 06-10-2017

VET D4/C – Elancourt OSC / Auteuillois AS du 03 décembre 2017 arrivée le 06-10-2017

ASM CHAMBOURCY – VET D3/A – Maule US / ASM Chamboarcy du 22 octobre 2017 arrivée le 06-10-2017

MAUREPAS AS – CDM D2/C – Montigny AS / Maurepas AS du 22 octobre 2017 arrivée le 06-10-2017